

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL KHEPRI</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>7 RUE EYNETTE 91460 MARCOUSSIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 1 5</u>		Code APE <u>7 4 1 G</u>	Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 0 6</u>	N-1 <u>3 1 1 2 2 0 0 5</u>
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	AE
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL KHEPRINéant *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0...0.0.0.)	DA 10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH (31 872)	(24 090)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (3 655)	(7 782)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL (24 527)	(20 872)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV 31 489	32 334
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 3 693	12 725
	Dettes fiscales et sociales	DY 472	824
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC 35 654	45 884	
Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 11 127	25 011	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 35 654	45 884	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	700	FB	FC	700		
	Production vendue	biens*	FD		FE	FF		
		services*	FG	13 415	FH	FI	13 415	12 613
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	14 115	FK	FL	14 115	12 613	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	53	163	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14 167	12 777
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	5 725	15 921	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	404	456	
	Salaires et traitements*				FY			
	Charges sociales (10)				FZ	101		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	2 494	3 161	
			- dotations aux provisions*		GB			
Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
Autres charges (12)				GE	54			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 779	19 538	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	5 389	(6 762)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		65	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU		65	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		(65)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 389	(6 826)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL KHEPRI Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	30		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	30		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	180		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	8 144		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 324		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(8 294)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	750	956	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	14 197	12 777	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 852	20 559	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 655)	(7 782)	
RENVOLS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAGE COALA janvier 2007

Désignation de l'entreprise		SARL KHEPR I				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
						3			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		KB	KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	422	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants	L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont composants	M1		KM		KN	KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont composants	M2		KP		KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composants	M3		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	15 933	KW	KX
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	10 024	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL	LM	
	TOTAL III				LN	25 958	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T	
	Autres participations				8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés				IP	30	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU	IV	
	TOTAL IV				LQ	30	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	26 410	OH	OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				par virement de poste à poste		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				1		4			
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CO		DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV	422	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains				LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui			MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				MM	15 933	MN	MO
		Matériel de transport				MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				MS	9 314	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *				MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF		
TOTAL III				NG	25 248	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				OU		M7	OW	
	Autres participations				OX		OY	OZ	
	Autres titres immobilisés				2B	30	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				2E		2F	2G	
	TOTAL IV				NJ	30	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OK	25 700	OL	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 0 6**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL KHEPRINéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	272	PF		PG	272	PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	5 798	QE	10 135	QF	15 933	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 091	QM	503	QN	9 314	QO	279
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	14 889	QV	10 638	QW	25 248	QX	279
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	15 161	ØP	10 638	ØQ	25 520	ØR	279

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENT DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
Inst. techniques mat. et outillage	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	T3		T4		T5		T6		T7		T8	T9
	Matériel de transport	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Emballages récup.et divers	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
TOTAL III	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
Total général (I + II + III)	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Total général non ventilé (X9 + Y1 + Y2)	X9		Y1		Y2		Y3		Y4		Y5		Y6
Total général non ventilé (X9 + Y1 + Y2)	Y7		Total général non ventilé (Y3 + Y4 + Y5)		Y8		Total général non ventilé (Y7 - Y8)		Y9				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	B1
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
SAGE COALA janvier 2007

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL KHEPRINéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5L	5M	5N	5P
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (antérieurement constituée * UQ		UU				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2	2	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 312	1 312	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	221	221		
	TOTAUX		VT	1 535	1 535	VV	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 693	3 693			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	68	68		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	404	404		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	31 489	31 489			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés *		SZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	35 654	35 654	VZ		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 6			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA			
		de son conjoint <input type="text"/> moins part déductible* <input type="text"/> à réintégrer :		WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WC			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *			WE			
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WF			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WG			
	Amendes et pénalités (nature :)			WI			
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (cf. nouveautés page 10 de la notice 2032)			WJ			
				WK	750		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15 %, 8 % ou 0 %			WM			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.) SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW			WQ			
	Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro M8						
TOTAL I				WR	750		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				WS	3 655		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*		WV			
		- imposées au taux de 8 % (0 % pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007)		L8			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)				XA			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *			XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprise en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Entreprises créées en Corse (art.208 quater A)	L3
		Entreprises créées en Corse (art. 208 septies)	L4	Jeune entreprise innovantes (art.44 sexies A)	L5	Pôle de compétitivité (art.44 undecies)	L6
		Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 208c)	K3	Zone franche Corse (art.44 décies)	ØT	Zone franche urbaine (art 44 octies ou 44 octies A)	ØV
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS)				ZI			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)		XJ	2 905		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	2 905		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SARL KHEPRI</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	31 561
Déficits imputés	K5	
Déficits reportables	K6	31 561
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	2 905
Total des déficits restant à reporter	YK	34 466

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN ↓ ligne WI	YO ↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case comprend le total des lignes YK et YM du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Désignation de l'entreprise SARL KHEPRI Néant *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(24 090)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(7 782)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	OE	
TOTAL I		OF	(31 872)
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	ZB	
	- Réserve légale	ZC	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZD	
	- Autres réserves		
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	(31 872)
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	(31 872)

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 ()	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	6 865	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 ()	XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	2 622	4 441
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes	ST	3 103	4 615
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	5 725	15 921
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*	YW	404	456
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS ()	9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	404	456
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	1 753	2 288
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	2 454	1 611
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2006)*	OB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		plus-values à 15 %, 8 % ou 0 %* JB	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		plus-values à 15 %, 8 % ou 0 %* JE	Imputations JF
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG			Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH	N° SIRET de la société mère JJ
- numéro de centre de gestion agréé* XP				
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :) handicapés :) YP				
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société * ZK			%	%
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 à la disposition de la société * doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration Si présence de filiales et participations, cocher 1 ZR				0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Logo marque et br	272		272	
	2	Nom de domaine sp	150			150
	3	Agencements	15 933		15 933	
	4	Matériel de burea	8 158		8 158	
	5	Mobilier	1 156		1 156	
	6	Titres immobilisé	30			30
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME
⑦		⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
I - Immobilisations *	1	Logo marque et br				
	2	Nom de domaine sp	150		(150)	(150)
	3	Agencements				
	4	Matériel de burea				
	5	Mobilier				
	6	Titres immobilisé	30	30		
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *				+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)						(150)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)					(A)	(B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2007

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, les sociétés qui réalisent des plus ou moins-values à long terme doivent joindre à leur déclaration le détail des ventilations entre les plus ou moins-values relevant du taux de 15% et celle relevant du taux à 8% (0% pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 8%, puis 0% (1) ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des <i>quater</i> et <i>sexies-0</i> du I de l'article 219 du CGI ①	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 15% ou 8% ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter ⑦
	À 19 % ou à 15% (1) ②	À 8 % (2) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>quater</i> et a <i>sexies-0</i> du CGI) (3) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) En cas d'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2006, la société doit procéder à la ventilation des moins-values à long terme entre celles qui relèvent du taux de 15% et celles qui relèvent du taux de 8%. Le détail de cette ventilation doit être joint à la déclaration.
 (2) Uniquement pour les exercices ouverts entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006, moins-value à long terme relevant du taux de 8% compte-tenu de la ventilation prévue au (1). Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, ces moins-values à long terme ne sont plus reportables ou imposables.
 (3) L'article 219 I a *sexies-0* du CGI, admet, sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés {	13					
	14					
	14 bis					
TOTAL (lignes 13, 14 et 14 bis)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

(1) Il s'agit du virement à la réserve ordinaire réalisé dans les conditions prévues par l'article 39 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificatives pour 2004.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

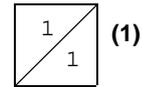
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>SARL KHEPRI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012006</u> et clos le : <u>31122006</u>		Durée en nombre de mois <u>1 2</u>
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	700
Production vendue - Biens (dont transferts de charges afférentes à des achats de biens déductibles de la valeur ajoutée).	B3	
Production vendue - Services (dont transferts de charges de personnel et transferts de prestations déductibles de la valeur ajoutée).	B4	13 415
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	53
TOTAL A	B9	14 167
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	5 725
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	54
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	5 779
III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B	D2	8 388
* voir notice au verso		
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122006 N° SIRET 42925956700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL KHEPRI

ADRESSE (voie) 7 RUE EYNETTE

CODE POSTAL 91460 VILLE MARCOUSSIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique STROPIANO Prénom(s) Evelyne

Nom marital REVELLAT % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance: Date 15/02/1961 N° Département 38 Commune GRENOBLE Pays

Adresse : N° 7 Voie Rue EYNETTE

Code Postal 91460 Commune MARCOUSSIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique REVELLAT Prénom(s) Jean

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250Naissance: Date 10/01/1926 N° Département 02 Commune GUISE Pays

Adresse : N° 27 Voie Rue de l' Aunay

Code Postal 91400 Commune ORSAY Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

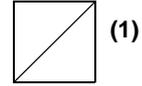
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122006 N° SIRET 42925956700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL KHEPRI

ADRESSE (voie) 7 RUE EYNETTE

CODE POSTAL 91460 VILLE MARCOUSSIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

AGREMENT DGI N°C5107.11018

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065

(2007)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012006 et clos le 31122006 Régime simplifié d'imposition ou réel normal (cocher la case correspondante)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SERV. DES IMPOTS DES ENTREP. DE PALAISEAU SUD - 3 RUE EMILE ZOLA 91874 PALAISEAU CEDEX

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire: SARL KHEPRI 7 RUE EYNETTE 91460 MARCOUSSIS

651 Insp., IFU 312907 N° dossier 4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 1 5 N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone:

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

7 4 1 G Code APE

B ACTIVITÉ Activités exercées (souligner l'activité principale) : CONSEIL EN GESTION ET EN RELATIONS HUMAINES Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal 1 Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 2 905

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % 2 2bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 ou 593 du tableau n° 2059-A ou 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1 2 bis)

2 ter Plus-values imposables au taux de 16,5 % 2 ter 2 quater Plus-values imposables au taux de 8 % (ou 0% pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007) (article 219 a quinquies du CGI) 2 quater 2 quinquies Plus-values exonérées (article 238 quinquies du CGI) 2 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

D IMPUTATIONS (cf. page 4) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Crédits d'impôt et imputations en faveur de la recherche, en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise, 4 prélèvement exceptionnel, 5 bis crédit d'impôt pour investissement en Corse, crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage, crédit d'impôt famille, 5 ter réduction d'impôt en faveur du mécénat, 5 autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : ACTUAL Expertise & Conseil 16-18 rue Dubrunfaut 75012 PARIS 01.69.63.91.30. - du comptable et/ou du conseil [I]* n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables ** À MARCOUSSIS, le 11052007 Signature et qualité du déclarant REVELLAT GERANTE

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant). ** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : noms de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

